



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2022

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'AIDE POUR L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CINÉMATOGRAPHE – ANNEE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy –
Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. HERRERO Alexis –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTES EXCUSÉES :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Juillet 2022.
Délibération N° DM_20220720N100

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'AIDE POUR L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CINÉMATOGRAPHE – ANNEE 2022



Monsieur Gérard BENOIT, 1^{er} adjoint délégué aux finances, explique à l'Assemblée que l'association du Cinématographe a pour rôle principal la gestion des 3 salles de cinéma : Chaplin, Truffaut et Douchet. La commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT AUBAN soutient les activités exercées par l'AGC notamment en ce qui concerne les projets à caractère social.

Il précise que cette aide fournie à l'exploitant concerne le projet cinématographique présenté par ses soins dont les caractéristiques sont directement liées à des actions sociales. Le montant de l'aide accordée par la commune s'élève à 3.500 €. pour l'année 2022. Elle sera versée en une fois au compte de l'exploitant.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée qui fixe les conditions et modalités d'attribution à l'exploitant d'une aide à l'exploitation des salles de cinéma du centre culturel Simone Signoret à CHATEAU-ARNOUX.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et d'aide pour l'exploitation cinématographique de l'association de gestion du Cinématographe pour l'année 2022.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------